

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 À 19:30 HEURES :**

À la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.**

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

## **2015-12-210 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

### **1. Ouverture**

1.1 Ouverture.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **3. Adoption des procès-verbaux:**

3.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2015.

3.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2015.

### **4. 1<sup>ère</sup> période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).**

### **5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune.

### **6. Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2015;

6.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### **7. Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

### **8. Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016;

8.1.2 Fermeture du bureau municipal pour les congés des fêtes;

8.1.3 Embauche de deux employés pour l'entretien des patinoires municipales;

8.1.4 Nomination des maires suppléants pour l'année 2016;

8.1.5 Nomination du maire suppléant à la MRC pour l'année 2016;

8.1.6 Adoption du budget 2016 de la Société d'habitation du Québec (OMH);

8.1.7 Renouvellement du contrat avec GSI Environnement inc. pour la réception des résidus verts et alimentaires;

- 8.1.8 Adoption du budget 2016 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus ;
- 8.1.9 Contrat pour la protection et contrôle des animaux ;
- 8.1.10 Embauche du Directeur (Directrice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire ;
- 8.1.11 Projet Espace Shed ;
- 8.1.12 Adoption du Budget 2016 – Transport du Bonheur ;
- 8.1.13 Dépôt et adoption du Plan de travail 2016 – F.D.T. 2015-2016 ;
- 8.1.14 Brunch avec les élus de la MRC ;
- 8.1.15 Demande des Chevaliers de Colomb – permis pour un feu d'artifice ;
- 8.1.16 Demande de commandite – Chevaliers de Colomb ;
- 8.1.17 Demande de monsieur Germain Roussel ;
- 8.1.18 Demande du Club QUAD de Sherbrooke-Ascot Corner ;
- 8.1.19 Demande de monsieur Daniel Laflamme ;
- 8.1.20 Dépôt d'une demande au Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) ;
- 8.1.21 Représentant – Conseil d'administration-Transport guichet unique.

#### **9. Adoption des règlements**

Aucun.

#### **10. Avis de motion à donner**

- 10.1 Règlement numéro 604 – Taxation pour l'année 2016;
- 10.2 Règlement numéro 605 - Relatif aux demandes de modification des règlements d'urbanisme;
- 10.3 Règlement numéro 606 – modifiant le règlement de zonage numéro 436, logement dans un bâtiment complémentaire et le zonage des lots numéros 1 385 460 et 1 385 461.

#### **11. Varia affaire nouvelle**

Aucune.

#### **12. 2ième période de questions**

**(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).**

#### **13. Levée de la séance ordinaire**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé avec l'ajout du point 8.1.21.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

<sup>3.1</sup>

**2015-12-211 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2015 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

3.2

**2015-12-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2015 :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2015 soit approuvé et adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

4.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 38)  
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)  
Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Madame Maryse Labonté:**

- Félicitations pour le travail des fossés sur le chemin Galipeau ;
- Concernant un danger pour le bois empilé le long du chemin Galipeau suite au déboisement rue du Verger.

**Monsieur Jacques Gourde** remercie pour avoir ramassé les déchets dans le fossé.

**Monsieur Bertrand Ash** concernant le panneau de nom de rue au coin de rue Couture et Lévis, il est mal placé ou obstrué par des branches.

**Madame Nancy Cragg** concernant le bail pour le bureau de poste, une négociation doit être faite entre elle et la Municipalité, une rencontre sera prévue prochainement.

**Monsieur Raymond Dyke:**

- Concernant la lumière de rue du chemin Pageau ;
- Concernant le panneau du nom de rue du chemin Pageau.

**Madame Pierrette Hardy:**

- Concernant un endroit à prévoir pour des exposants à la bibliothèque ;
- Concernant des estrades pour la patinoire au parc Pomerleau.

**FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 03.**

6.1

**DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier ne dépose aucune liste de correspondance pour le mois de novembre 2015.

6.2.

## **DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Le directeur général dépose la mise à jour des déclarations pécuniaires des élus. « Tel que mentionné à l'article 358, de la loi sur les élections et les référendums ».

7.1.1

## **2015-12-213 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 décembre 2015 au montant de **1 091,543.68 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

7.2.1

## **RAPPORTS DES COMITÉS :**

### **Madame Nathalie Bresse mairesse :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les rencontres du mois : Échec au crime, il y aura un souper bénéfique en 2016 ;
  - Le plan du PGMR qui sera déposé en 2016, il y aura des rencontres d'information ;
  - Le plan du PDZA doit être déposé en juillet 2016 ;
  - Le budget 2016 de la MRC a une légère augmentation ;
  - Le suivi sur la rencontre avec la FQM à la MRC, le dossier de la ligne d'Hydro-Québec est en cours ;
  - Une présentation à East Angus du projet de l'Aéroport, Airpole et le parc industriel.

### **Madame Diane Talbot :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le règlement pour le nouveau transport à guichet unique a été adopté ;
  - Le nouveau CA est composé et la première rencontre aura lieu en décembre 2015 ;
  - OMH le brunch de Noël aura lieu le 13 décembre 2015.

### **Monsieur Éric Mageau :**

- Donne de l'information concernant :
  - Les travaux de voirie, le chemin Biron a été moins coûteux que prévu ;
  - Les travaux du chemin Galipeau en préparation pour 2016 ;
  - Les travaux du chemin Pageau ont été faits à l'interne ;
  - La liste des travaux prévus pour l'année 2016.

### **Monsieur René Rivard :**

- Donne de l'information concernant :
  - Le secteur loisir, on a procédé à l'embauche de la directrice des loisirs ;
  - La Politique MADA et familiale, on devrait procéder prochainement à l'élaboration du plan et de la politique ;
  - La tombée du journal communautaire est jeudi le 10 décembre 2015 ;
  - Un compte rendu du dernier brunch des Chevaliers de Colomb ;
  - Un comité qui travaille présentement sur le prochain carnaval.

**Madame France Martel :**

- Donne de l'information concernant :
  - L'appel d'offre pour le contrôle des animaux et nous n'avons reçu aucune demande sauf celle de la SPA ;
  - Le travail fait présentement sur la réforme du plan d'urbanisme.

**Monsieur Donald Lachance :**

- Donne de l'information concernant le rapport du service incendie ; en novembre, il y a eu 3 sorties. La prochaine rencontre sera mardi le 8 décembre.

**Monsieur Stanley Boucher :**

- Donne de l'information concernant :
  - Un compte rendu des travaux du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la route 112 ;
  - Le prolongement des réseaux du poste Blouin vers les étangs aérés, le projet est à l'étude présentement afin d'avoir les coûts séparés pour les résidents de la rue Desruisseaux.

8.1.1

**2015-12-214 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, nous devons produire le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année suivante en établissant le jour et l'heure du début de chacune des séances, selon l'article 148 du Code municipal;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis public doit être donné avec le contenu du calendrier, selon l'article 148.01 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016 et que les séances soient à 19 h 30 :

Lundi	11 janvier	Lundi	4 juillet
Lundi	1 février	Lundi	1 août
Lundi	7 mars	Mardi	6 septembre
Lundi	4 avril	Lundi	3 octobre
Lundi	2 mai	Lundi	7 novembre
Lundi	6 juin	Lundi	5 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.2

**2015-12-215 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE CONGÉ DES FÊTES:**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année le bureau municipal est fermé durant la période des fêtes;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés doivent prendre des journées de congé durant cette fermeture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le bureau municipal soit fermé à partir du 24 décembre 2015 jusqu'au 3 janvier 2016 inclusivement et que les employés du bureau utilisent leurs journées de congé disponibles selon la convention collective.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.3

**2015-12-216 EMBAUCHE DE DEUX EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons embaucher deux préposés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés compléteront les horaires de travail avec deux employés permanents de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de deux préposés à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit monsieur Virgil Beaudoin comme employé occasionnel et monsieur Julien Veilleux comme étudiant selon les conditions de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.4

**2015-12-217 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QU'** en début de chaque année il faut nommer les maires suppléants pour l'année en cours et que le mandat de chacun est pour deux mois;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard ET RÉSOLU QUE** les conseillères et les conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour l'année 2016:

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| • Janvier, février   | Diane Talbot    |
| • Mars, avril        | Éric Mageau     |
| • Mai, juin          | René Rivard     |
| • Juillet, août      | France Martel   |
| • Septembre, octobre | Donald Lachance |
| • Novembre, décembre | Stanley Boucher |

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.5

**2015-12-218 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2016 :**

**CONSIDÉRANT QU'** en début de chaque année, il faut nommer le maire suppléant pour la MRC et ce pour toute l'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que monsieur René Rivard soit nommé maire suppléant pour l'année 2016 à la MRC du Haut-Saint-François.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.6

**2015-12-219 ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget pour l'année 2016 de la Société d'habitation du Québec a été approuvé par la Société d'habitation du Québec et le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit approuver celui-ci étant donné la somme de 10% du déficit que la Municipalité doit versée;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner approuve le budget 2016 de l'OMH et que la somme à verser en 2016 sera de 3,657 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.7

**2015-12-220 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC ENGLOBE CORP. POUR LA RÉCEPTION DES RÉSIDUS VERTS ET ALIMENTAIRES :**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année au 1<sup>er</sup> janvier, le contrat avec Englobe Corp. est à renouveler;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement du contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 avec la compagnie Englobe Corp. pour la réception de résidus verts et alimentaires au CRVB situé à Bury au montant de 70.34 \$ / t.m. plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.8

**2015-12-221 BUDGET 2016 - RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 a été adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2016 doit être adopté par les municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation d'Ascot Corner diminue de 11 823.49 \$ pour un total de 239 543.51 \$ sur un budget total de 610 021.96 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le budget 2016 de la Régie intermunicipale d'incendie de la Région d'East Angus tel que déposé pour une contribution de 239 543.51 \$ soit 39.27% du budget de 610 021.96 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.9

**2015-12-222 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un règlement à faire respecter concernant les animaux de compagnie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin des services de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons été en appel d'offres pour le service de Protection et contrôle des animaux;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu seulement une offre de services pour ce type de contrat soit celle de la Société protectrice des animaux de l'Estrie;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner accepte l'Offre de service de la Société protectrice des animaux et ce avec un contrat d'une durée de cinq (5) ans au coût pour l'année 2016 de 8,500.59 \$ payable par 12 versements égaux et par la suite le montant annuel sera majoré de 5% par année selon les mêmes termes.

**QUE** madame la mairesse et le directeur général soient mandatés pour signer l'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.10

**2015-12-223 EMBAUCHE DU DIRECTEUR (DIRECTRICE) DES LOISIRS, DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE :**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de Directeur (Directrice) des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire est vacant et que nous avons procédé à l'affichage de ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une présélection des curriculum vitae des candidats et candidates que nous avons reçus, le comité de sélection a reçu cinq (5) candidats et candidates en entrevue;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité accepte d'embaucher madame Marie-Pier Bisson-Côté au poste de directrice des Loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions stipulées dans son contrat et elle sera en fonction à partir du 14 décembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.11

**2015-12-224 PROJET ESPACE SHED :**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Espace Shed » est un circuit de pavillons thématiques originaux et attractifs pour inciter les visiteurs à explorer davantage le territoire;



**CONSIDÉRANT QUE** les pavillons seront inspirés des nombreuses sheds de notre paysage rural et que chaque pavillon sera unique, car il mettra en valeur un paysage et la culture de la localité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation d'un pavillon le coût estimé est de 25 000 \$ réparti de la façon suivante :

- Entente de développement culturel	10 000 \$
- Municipalité	5 000 \$
- Parc rural ou autre	10 000 \$
- Total	25 000 \$

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente 2015-2016 c'est environ quatre pavillons qui pourront être réalisés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de participer au projet « Espace Shed » et que la somme de 5 000 \$ sera retenue au budget 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.12

**2015-12-225 BUDGET 2016 – TRANSPORT DU BONHEUR :**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2015-11-196;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme le Transport du Bonheur assure le transport des personnes handicapées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner adhère à l'organisme Transport du Bonheur inc. dont la ville mandataire est East Angus;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner approuve le budget 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ascot Corner approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la loi sur les transports;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise le paiement de la cotisation annuelle au montant de 7,867.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.13

**2015-12-226 DÉPÔT ET ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL 2016 – F.D.T. 2015-2016 :**

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'addenda au protocole d'entente régissant le fonds du Pacte rural et la démarche locale de développement, « la clause 2.3 » mentionne que les municipalités doivent au plus tard le 30 décembre de chaque année déposer le plan de travail ainsi que les pièces justificatives;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner

accepte et adopte le plan de travail pour l'année 2016 pour le fonds du Pacte rural et du développement local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.14

**2015-12-227 BRUNCH AVEC LES ÉLUS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS:**

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 janvier 2016 à 10 h à la Salle Guy-Veilleux de Cookshire aura lieu le brunch des élus de la Chambre de Commerce;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des billets est de 20 \$ pour les membres et 25 \$ pour les non-membres;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que les membres du conseil soient présents à cette rencontre et que le coût des billets soit payé par la Municipalité.

**Poste budgétaire : 02-110-00-310.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.15

**2015-12-228 DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB – PERMIS POUR UN FEU D'ARTIFICE:**

**CONSIDÉRANT QUE** le samedi 23 janvier 2016, les Chevaliers de Colomb organisent le Challenge VTT d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le règlement numéro 503A, il est prohibé de faire usage de feux d'artifice dans un lieu public ou privé sans avoir un permis de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'usage de feux d'artifice sur le terrain privé où a lieu le Challenge VTT et que l'organisation prenne les arrangements nécessaires avec la Régie incendie pour la sécurité des gens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.16

**2015-12-229 CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ - CHEVALIERS DE COLOMB :**

**CONSIDÉRANT QUE** le samedi 23 janvier 2016, les Chevaliers de Colomb organisent le Challenge VTT d'Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QU'** il serait préférable durant cette journée d'utiliser des gradins mobiles donnant la possibilité de 325 places pour les spectateurs, par unité, au lieu que la municipalité prête les estrades qui sont au parc Pomerleau tel que demandé par les Chevaliers de Colomb;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de verser un montant de 750 \$ comme contribution financière pour la location de gradins mobiles au lieu de prêter les estrades tel que demandé.

**Poste budgétaire : 02-190-02-999.**

Le vote est demandé :

4 pour – Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard et Stanley Boucher ;  
2 contre – France Martel et Donald Lachance.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.17

**2015-12-230 DEMANDE DE MONSIEUR GERMAIN ROUSSEL :**

**CONSIDÉRANT QUE** le 24 septembre 2015, notre employé du service technique a transmis à monsieur Germain Roussel une lettre lui expliquant ce que le comité d'urbanisme était prêt à recommander au conseil municipal afin de lui permettre d'établir un bâtiment de réparation automobiles en remplacement de son garage privé;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Germain Roussel, le 12 octobre 2015 a demandé un délai supplémentaire de 8 mois pour répondre aux exigences demandées par notre employé du service technique;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs des exigences peuvent être complétées même en hiver;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande à monsieur Germain Roussel de se conformer aux exigences mentionnées dans la lettre du 24 septembre 2015 et ce avant le 28 février 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.18

**2015-12-231 DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE – ASCOT CORNER :**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Club Quad de Sherbrooke-Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** n'ayant pas reçu de plainte des citoyens concernant le bruit et la vitesse;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise les membres du Club QUAD de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la municipalité :

- Chemin Spring Road, 0.25 km à partir de l'intersection de la route 112;
- Chemin Sand Hill, 1 km à partir de l'intersection du chemin Spring Road;
- Chemin Paul, 1 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.19

**2015-12-232 DEMANDE DE MONSIEUR DANIEL LAFLAMME :**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Laflamme avait jusqu'au 15 novembre 2015 pour nettoyer la cour arrière du terrain situé au 4534 route 112, Ascot Corner;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Daniel Laflamme procède présentement au nettoyage mais qu'il aurait besoin d'un délai supplémentaire pour finaliser les travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte de prolonger le délai pour le nettoyage de la cour arrière du 4534 route 112 à Ascot Corner, tant et aussi longtemps que le nettoyage est en progression et qu'il n'y a pas de nouvelles carcasses automobiles qui s'ajoutent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.20

**2015-12-233 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

8.1.21

**2015-12-234 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRANSPORT COLLECTIF :**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Transport du Bonheur et du transport en commun de la MRC du Haut-Saint-François se sont regroupés pour former un guichet unique;

**CONSIDÉRANT QU'** il faut nommer un représentant de la municipalité au conseil d'administration du transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner nomme madame Diane Talbot comme représentante de la municipalité au conseil d'administration du transport collectif.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

10.1

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 604 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2016 :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Diane Talbot qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 604 « Règlement de taxation pour l'année 2016 ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 605 RELATIF AUX DEMANDES DE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 605 « Règlement relatif aux demandes de modification des règlements d'urbanisme ».

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 606 RELATIF AUX DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE :**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 606 « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 436, logement dans un bâtiment complémentaire » et le zonage des lots 1 385 460 et 1 385 461.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

**2<sup>E</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 49.**

**(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)**

**Procédure à suivre pour poser une question.**

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

**Monsieur Jacques Nadeau** concernant le coût du compost et la subvention que la Municipalité reçoit en compensation.

**Monsieur Jacques Gourde :**

- Est-ce avantageux de continuer à faire les trois cueillettes ;
- La mission de la MRC – livret l'Essentiel ;
- Les extras pour le prolongement des réseaux route 112 ;
- Les coûts du ponceau sur le chemin Galipeau.

**Madame Pierrette Hardy** concernant le service de la SPA.

**Monsieur Roger Pomerleau** concernant la circulation des VTT sur le chemin de la Rivière.

**Monsieur Sylvain Morin** concernant les problèmes avec les bacs à composter des citoyens.

**Monsieur Bertrand Ash** critique la terminologie du point 8.1.16.

**Madame Maryse Labonté :**

- La SPA est-elle la seule entreprise qui a déposé une offre ;
- Concernant les travaux du ponceau sur le chemin Galipeau

**FIN DE LA 2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 27.**

<sup>13.</sup>

**2015-12-235 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à 21 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

**PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE :** Lundi le 11 janvier 2016 à 19 h 30.

---

DANIEL ST-ONGE  
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

---

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

